



DEMF

Médiateur familial



Des formations pour retrouver le sens de l'humain !



Dépôt du dossier de candidature
jusqu'en mars

Sélection orale fin mars (1ère
session) et en juin (2ème session)

Téléchargement du dossier en ligne

à l'IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, Niveau 6
en 24 mois

Code RNCP : 2028

Code CPF : 239751

Diplôme délivré par le Ministère des affaires sociales (DGCS)

COF

Pour votre
accompagnement
personnalisé



Conseil Orientation Financement
conseil.formations@faire-ess.fr

Rencontres, Visio,
Portes ouvertes...
À retrouver sur faire-ess.fr

Le métier

Le Médiateur familial (MF) intervient en qualité de tiers impartial et indépendant, sans pouvoir de décision mais garant du cadre et du déroulement du processus de médiation. Il favorise l'accompagnement du projet des personnes à travers l'organisation de rencontres, la restauration d'un dialogue et la gestion de leurs conflits dans le domaine familial. La recherche de solutions concrètes, dans ce cadre, les amènent à trouver les bases d'un accord mutuellement acceptable pour chacun des membres de la famille et particulièrement pour les enfants, dans un esprit de co-responsabilité parentale.

*Tiers impartial
et indépendant*

Compétences

- Restaurer la communication, dans le respect de chacun
- Préserver les liens entre les membres de la famille
- Favoriser la résolution des conflits familiaux
- Favoriser l'exercice en commun de l'autorité et de la responsabilité parentale

100%
de réussite
en 2023

La formation comprend 3 Blocs de compétences (BC) et se décline en 6 Unités de formation (UF).

BC1 : Créer et maintenir un espace tiers de médiation ;

BC2 : Concevoir un cadre d'intervention professionnelle dans le champ de la famille ;

BC3 : Communiquer sur sa pratique professionnelle et travailler en partenariat et en réseaux.

La formation

ALTERNANCE ENTRE ENSEIGNEMENTS ET MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Unités de Formation contributives

Droit (UF 2)
(63 heures)

Psychologie (UF 3)
(63 heures)

Sociologie (UF 4)
(35 heures)

UF 5

**Méthodologie
du mémoire**

(14 heures)

UF 6

Stages

(105 heures)

Unité de Formation principale

**Le processus
de Médiation (UF 1)**

(315 heures, dont

+ Les
**fondamentaux
de la médiation**
(84 h.)

L'équipe

Une équipe pluri-professionnelle au service de toutes et tous : Pédagogique, Administrative, Logistique, Informatique, Qualité, Communication, Mission Handicap, Mission Relations internationales



Formation théorique :
490 h.

Mise en situation professionnelle :
105 h.



20 regroupements
de Septembre à Septembre N+2
En moyenne, 1 semaine/mois

*Détails du calendrier
de formation sur demande*

Pour candidater

Pré-requis

- Justifier d'un diplôme au moins de niveau 6 du secteur social et médico-social.
- Justifier d'un diplôme au moins de niveau 6 dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques.
- Justifier d'un diplôme national au moins de niveau 5 et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Modalités d'accès

Une rentrée par an.
La sélection pour l'entrée en formation s'appuie sur deux éléments :

- Un examen du dossier présenté par le candidat permettant de vérifier qu'il remplit les conditions réglementaires pour entrer en formation et d'examiner le cas échéant sa/ses demande(s) de dispense ou d'allègement de formation ;
- Un entretien avec le candidat appuyé sur une lettre de motivation.

Le dossier est à télécharger sur le site web de l'IRTS.

Le dépôt du dossier de candidature doit s'accompagner, le cas échéant, de la demande de dispenses et/ou allègements.

Le candidat sera reçu pour un entretien de sélection de 20 minutes.

Dispense ou allègement de formation

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 6 (anciennement niveau II) dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques sont dispensés de l'unité de formation correspondante (droit, psychologie, sociologie) et de l'épreuve de certification qui y est attachée.

Les candidats titulaires d'un autre diplôme peuvent bénéficier d'allègements de formation en conformité avec le protocole d'allègement de l'établissement de formation.

Financement

Plan de formation ; Pro A ; Compte Personnel de Formation ; CPF de transition ; Financement personnel

Remise de 20% par année pour tout ou partie d'un financement personnel, quel que soit le statut.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

+ d'infos

conseil.formations@faire-ess.fr

www.irtsmontpellier.fr



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter.

irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.
04 67 07 02 30
irtsmontpellier@faire-ess.fr